

Rapport annuel 2020 du Comité de Surveillance du PERP Plan d'Épargne Retraite des Particuliers

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

RAPPEL

Le « **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers** » est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF. L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assu vie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

M. Patrick JOACHIMSMANN, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent, ancien Délégué Général de l'Association,

Mme Dominique CHEVAILLIER-BOIS-SEAU, personnalité qualifiée, ex-médiateur auprès du réseau France de la banque BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

M. Michel JOUY, adhérent rentier,

M. Christian VOLLE, adhérent.

Environnement macro-économique et financier

La crise économique liée à la pandémie est aujourd'hui entrée dans une troisième phase. La première, en début d'année 2020 était celle de la surprise et du confinement entraînant une chute universelle de l'activité et des échanges. La seconde, quelques mois plus tard fut celle de la réouverture des économies aboutissant à un fort rebond de la production et de la demande. Depuis deux ou trois mois les indicateurs économiques montrent que l'on reste en zone d'expansion mais aussi que le rythme de la reprise s'est tassé.

Les banques centrales sont intervenues vigoureusement en conduisant des programmes d'actifs, augmentant ainsi fortement leurs bilans.

Point sur la gestion financière du PERP au cours des 12 mois 2020

Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance :

Les encours en valeur boursière du Fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2020 à 535 M€ en progression de 3,5 % sur 2019. Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché intègre les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

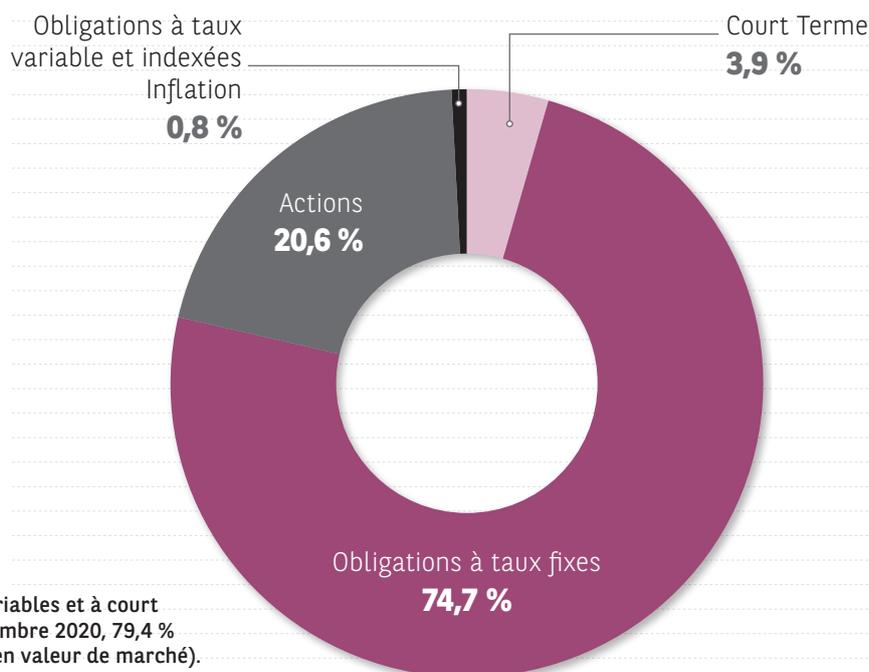
La structure des actifs reste à peu près stable avec un léger renforcement de la poche obligataire à 74,8% (73% en 2019). La sensibilité du portefeuille de l'actif aux taux croît modérément comme d'ailleurs celle au risque actions.

Dans le détail on constate pour les produits obligataires, une stabilité des emprunts d'état et du secteur privé et au sein de ce dernier, une très importante réduction de l'exposition au risque sur le secteur financier (divisée quasiment par 2). Ce secteur ne représente plus que 21 % de la poche crédit. La qualité du portefeuille des obligations demeure bonne avec un rating A sans changement.

Le taux de rendement 2020 servi aux assurés a été de 1% net de frais pour un taux de rendement brut de 1,87%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes au titre de 2020 est aussi de 1%.

Les titres à taux fixes, à taux variables et à court terme représentaient, à fin décembre 2020, 79,4 % de l'actif du fonds (en valeur de marché).

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière: 535 M€

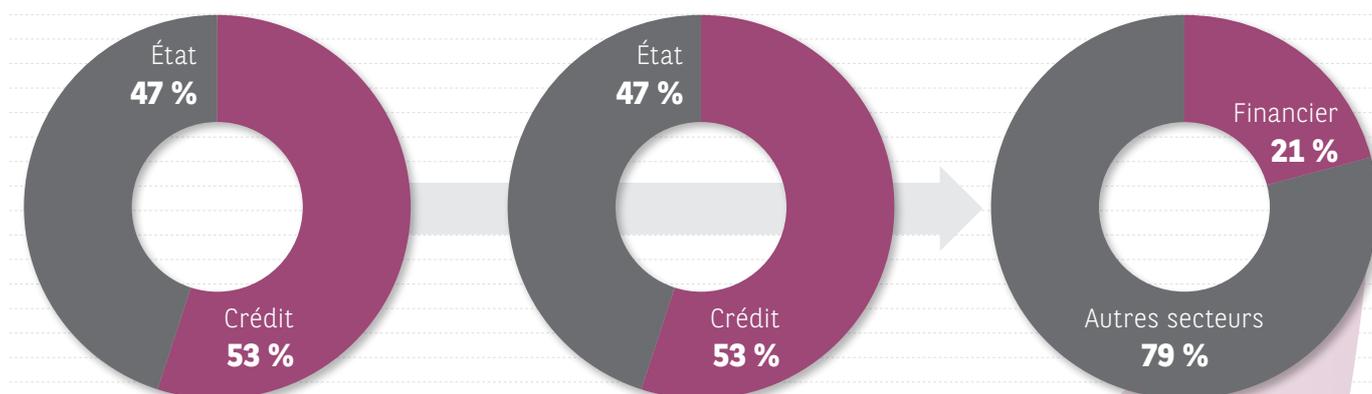


Analyse de la poche taux 2020

Rappel 31/12/2019

Décomposition de la poche taux

Décomposition de la poche crédit
(53 % du portefeuille taux)



Décomposition de la poche du secteur financier par subordination
(47 % de la poche crédit)

Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2020, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général					
Frais maximum contractuels	0,70 %	0,187 %		Pas de frais annuels prévus	
Fonds Général					
Frais prélevés en 2020	0,70 %	0,107 %		0,00 %	0,807 %
Unités de compte					
Frais maximum contractuels	0,96 %	100 % des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		NA	0,96 %
Frais prélevés en 2020	0,96 %			NA	0,96 %

La Sicav « BNP PARIBAS Perspectives »

Pour mémoire, BNP PARIBAS Perspective (anciennement BNP Paribas Responsable) est le support en **Unités de Compte** le plus choisi par les adhérents. Son encours dans le PERP au 31 décembre 2020 représente 191,7 M€ soit près de 75% de l'encours en unités de compte du plan. La gestion de cette SICAV est faite par compartiments dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible voire négatif, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, très pénalisant pour les assurés.

Consciente de cette difficulté, l'UFEP a obtenu de l'assureur Cardif, qu'il abandonne sa rémunération sur le comparti-

ment utilisé pour les personnes proches de la retraite. Cet abandon de marge devrait perdurer jusqu'à ce que la situation des taux d'intérêt redevienne « normale » ou qu'une autre solution de gestion financière soit proposée.

A l'occasion de ce début d'année chahuté, les performances 2020 ont été généralement négatives : par exemple le compartiment BNPP Perspectives Long Terme affiche une performance de -10,91%, en revanche le compartiment court terme 2022/2024 qui représente 12 M€ (4,67% de l'encours) réalise -1,53%. De fait la stratégie mise en œuvre en 2018 dans un environnement de volatilité stable qui a porté ses fruits en 2019, a eu du mal à dû être révisée pour affronter des conditions de marché plus agitées.

Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compar-

timent conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les données statistiques sur la vie du plan (Adhésions, versements et encours)

Les adhérents

Au cours de l'exercice 2020, le nombre d'adhérents a continué à décroître, passant de 108 391 en 2019 à 103 508 en 2020 soit un recul de 4,5%. Ces chiffres incluent les rentiers en légère progression : 2597 versus 2381.

Au cours de cette année, le plan a enregistré 882 sorties en capital (hors sorties en rente) qui se décomposent en :

- 733 transferts individuels sortants
- 149 rachats exceptionnels

A noter que près de la moitié des ces 733 transferts sont des transferts internes qui se sont portés sur les Plans d'Épargne Retraite Individuels (PERin) (BNP Paribas Multiplacement PER et BNP Paribas Multiplacement Privilège PER).

Les adhésions

En 2020, le plan a enregistré 734 nouvelles adhésions dont 117 transferts entrants en provenance d'autres assureurs. Ces chiffres sont à comparer aux 1350 et 192 obtenus en 2019. Le taux de renonciation est de 1,4%.

Liquidations (passage en rente)

Le plan a enregistré au cours de cet exercice 5023 liquidations dont 307 décès en phase épargne. Sur ces liquidations, on recense :

- 277 nouvelles rentes effectivement mises en place
- 4746 versements uniques en application de l'article A 160-2 du code des assurances (montant de la rente mensuelle inférieure à 40€).

Les encours et les versements

Au 31 décembre 2020, l'encours du plan a atteint 658,5 M€ en baisse de 5,8% sur 2019, exercice au cours duquel cet encours avait augmenté de 11,2% avec en moyenne 6 362 € par adhérent.

Le plan a enregistré des versements à concurrence de 35,4 M€ soit une légère baisse de 2,9% par rapport aux versements de 2019 (versements qui avaient quant à eux augmenté de 27% par rapport à 2018).

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 58% sur le fonds en euros et 42% sur les unités de compte.

Les réclamations

Le nombre de réclamations enregistrées s'élève à 200 en 2020 vs 196 enregistrées en 2019. On note comme principaux reproches :

- Les réclamations liées aux délais de traitement, à une absence de visibilité ou à des opérations demandées non effectuées,
- Les demandes de rachats exceptionnels restent la principale cause de réclamations

Budget du Comité pour 2020 / 2021

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 61 643 €. Ces charges sont ventilées sur chaque Comité de surveillance au sein du budget général de l'UFEP au prorata du nombre d'adhérents et sont réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (5 500€), en charges générales de fonctionnement (34 095 €) et charges générales de communication (22 048 €).

Les actions commerciales menées en 2020

Depuis le 01/10/2019 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés.

Gestion administrative du plan

Depuis le 20/07/2017, une évolution des frais de chargement est appliquée :

- pour les sorties en rente unique : 1% (3% auparavant),
- pour les sorties à 20 % de l'épargne retraite constituée : 1% (3% max auparavant).

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP** du 30 mars 2021. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet **www.ufep.fr** et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 27 mai 2021, sur le site de vote **https://ufep.votes.voxaly.com**.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan